BILAN - ACTIF

Du 01/11/2011 au 31/10/2012 en Euros

ACTIF	Exercice du 01/11/2011 au 31/10/2012			01/11/2010 au 31/10/2011
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 645.21	2 645.21		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels, ...	22 149.99	18 138.51	4 011.48	9 591.09
Autres immobilisations corporelles	231 295.73	217 857.52	13 438.21	22 538.89
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	7 331.23		7 331.23	1 313.68
Prêts				
Autres immobilisations financières	10 610.00		10 610.00	3 750.00
TOTAL (I)	**274 032.16**	**238 641.24**	**35 390.92**	**37 193.66**
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres appros				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés	216 450.38	6 151.37	210 299.01	166 989.05
Autres	68 956.39		68 956.39	37 330.27
Valeurs mobilières de placement	626 305.83		626 305.83	529 681.93
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	98 902.52		98 902.52	161 724.01
Charges constatées d'avance	10 588.32		10 588.32	9 415.06
TOTAL (III)	**1 021 203.44**	**6 151.37**	**1 015 052.07**	**905 140.32**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	**1 295 235.60**	**244 792.61**	**1 050 442.99**	**942 333.98**

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

ASSOCIATION BILAN PASSIF

Du 01/11/2011 au 31/10/2012 en Euros

PASSIF	Du 01/11/2011 au 31/10/2012	Du 01/11/2010 au 31/10/2011
FONDS SYNDICAUX		
Fonds propres		
Fonds syndicaux sans droit de reprise	131 710.32	131 710.32
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	579 359.46	461 273.17
Report à nouveau		-15 507.96
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	58 778.25	133 594.25
Autres fonds syndicaux		
Fonds syndicaux avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		22 679.29
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	769 848.03	733 749.07
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	7 500.00	7 500.00
Provisions pour charges	37 080.00	12 229.00
TOTAL (III)	44 580.00	19 729.00
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 311.70	66 143.33
Dettes fiscales et sociales	99 586.40	80 617.28
Redevables créditeurs	464.92	
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	45 435.08	40 021.34
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	19 216.86	2 073.96
TOTAL (V)	236 014.96	188 855.91
Ecarts de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 050 442.99	942 333.98

A10160 - SYND des VIGNERONS DES COSTIER

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/11/2011 au 31/10/2012 en Euros

		Du 01/11/11 au 31/10/12	Du 01/11/10 au 31/10/11
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue (biens et services)	347 342.13	361 513.50
	Production stockée		
	Production immobilisée	4 755.62	
	Subventions d'exploitation	85 740.42	49 305.42
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	5 851.86	
	Cotisations	119 512.51	126 505.15
	Autres produits	119 645.31	127 733.57
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**682 847.85**	**665 057.64**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achat de marchandises		
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats stockés d'approvisionnements	2 645.70	3 256.27
	Variation des stocks d'approvisionnements		
	Autres charges externes	418 590.37	411 091.09
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 184.11	4 575.03
	Rémunérations du personnel	128 080.16	90 251.56
	Charges sociales	54 589.04	38 058.97
	Dotations aux amortissements et dépréciations — Sur immobilisations : dotations aux amortissements	24 082.00	50 942.89
	Dotations aux amortissements et dépréciations — Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
	Dotations aux amortissements et dépréciations — Sur actifs circulants : dotations aux dépréciations	1 483.38	5 024.19
	Dotations aux amortissements et dépréciations — Dotations aux provisions	24 851.00	1 151.00
	Subventions accordées par l'association		
	Autres charges	2 300.61	12 700.90
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**659 806.37**	**617 051.90**
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	**23 041.48**	**48 005.74**
	Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)		
	Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	17.67	17.11
	Autres intérêts et produits assimilés	9 843.38	6 550.42
	Reprises sur provisions et transferts de charges	1 309.68	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 518.08	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**14 688.81**	**6 567.53**
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 309.68
	Intérêts et charges assimilées		2.75
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		**1 312.43**
	RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	**14 688.81**	**5 255.10**
PRODUITS EXCEPTION.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 009.31	-19.86
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	22 779.63	34 812.54
	Reprises sur provisions et transferts de charges		107 000.00
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**24 788.94**	**141 792.68**

CER FRANCE Gard

A10160 - SYND des VIGNERONS DES COSTIER

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/11/2011 au 31/10/2012 en Euros

		Du 01/11/11 au 31/10/12	Du 01/11/10 au 31/10/11
CHARGES EXCEPTION.	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 219.98	46 295.97
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		19 757.30
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**1 219.98**	**66 053.27**
	RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	**23 568.96**	**75 739.41**
	Participation des salariés aux résultats (V)		
	Impôt sur les bénéfices (VI)	2 521.00	1 420.00
	SOLDE INTERMÉDIAIRE (I-II+III-IV-V-VI-VII+VIII-IX+X)	**58 778.25**	**127 580.25**
	+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS		**6 014.00**
ENGAGEMENTS	Sur apports		
	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels		
	Sur legs et donations		
	- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES		
	TOTAL DES PRODUITS	**722 325.60**	**819 451.85**
	TOTAL DES CHARGES	**663 547.35**	**685 837.60**
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	**58 778.25**	**133 594.25**
PRODUITS	**ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	TOTAL PRODUITS		
CHARGES	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		
	TOTAL CHARGES		
	TOTAL	**58 778.25**	**133 594.25**

N° A10160

ANNEXE

MODES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1 - HYPOTHÈSE DE BASE :

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image ont été respectés à partir des hypothèses de bases suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

2 - RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉTABLISSEMENT ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS :

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général.

Le fait générateur de l'enregistrement de la cotisation ODG est constaté lors de la facturation de l'appel de cotisation.

3 - MÉTHODE DES COÛTS HISTORIQUES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

4 - CHANGEMENT DE MÉTHODE :

Aucun changement de méthode au cours de cet exercice.

COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1 - ACTIF IMMOBILISE :

Les amortissements ont été pratiqués suivant le mode linéaire.

2 - ACTIF CIRCULANT :

Créances : Toutes les créances sont à moins d'un an.

3 - CAPITAUX PROPRES

Le montant des fonds syndicaux est inchangé.

4 - DETTES

Toutes les autres dettes sont à moins d'un an.

N° 10160

5 - INFORMATIONS SPECIFIQUES

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

	Année	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
						0.00 €
						0.00 €
						0.00 €
	TOTAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

TABLEAU DES RESSOURCES

Ressources de l'année		
Cotisations	+	119 512.51 €
- Reversements de cotisations	-	
Subventions	+	85 740.42 €
Autres produits d'exploitation	+	477 594.92 €
Produits financiers	+	14 688.81 €
Total des ressources	=	697 536.66 €

NOTES COMPLEMENTAIRES

L'excédent de l'exercice est de 58 778.25 €.

PROVISION POUR LITIGE OIVR

Nous avons dénoncé le contrat de prestation des contrôles externes que nous avions confié à l'OIVR en date du 23 décembre 2009. En 2010, l'OIVR était en cours de restructuration, les ODG adhérents en 2010 pouvaient donc être sollicités pour couvrir tout ou partie des coûts liés à cette restructuration. Une provision avait été constituée sur la base de 10% de 270 000 €. En mai 2011, un protocole d'accord a été signé. Le Syndicat s'engage à régler la somme de 15 000 € au titre du préjudice financier lié à son départ au bout de deux exercices et à participer à hauteur de 7.35 % aux frais relatifs au contentieux prud'hommal de l'ancienne directrice de l'OIVR. Cette participation est plafonnée au montant maximum de 7 500 €.

La somme de 15 000 € a été réglée le 9 août 2011. La provision de 7 500 € a été conservée dans les comptes de l'exercice., puisque le jugement n'a à ce jour toujours pas été prononcé.

PROVISION POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Le Conseil d'Administration a décidé de calculer la provision IFC sur une stratégie de départ à la retraite d'une manière prospective de mise à la retraite par l'employeur à 65 ou 67 ans en lieu et place de la méthode légale.
La provision pour indemnités de fin de carrière constatée sur l'exercice 2012 s'élève à 24 851 € .

REMUNERATION DE GERANCE
Les indemnités versées au président ont été soumises aux cotisations sociales. Ces indemnités ont été comptabilisées dans les comptes de charges de personnel. Les indemnités versées sur l'exercice se sont elevées à 18 000 €.

Cabinet Jacques HERNANDEZ
33, rue Cité Foulc
30000 NIMES

Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes

Zone euro 2000 – 4, rue de l'hôtellerie
30132 CAISSARGUES

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 octobre 2012

Aux membres du Syndicat,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 22 février 2011, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 15 mars 2013. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant des les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes
Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 octobre 2012

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la rubrique « notes complémentaires » de l'annexe aux comptes relative au changement d'estimation comptable intervenu au niveau du calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière des salariés.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note de l'annexe relative aux méthodes comptables utilisées expose les règles de comptabilisation des cotisations appelées auprès des membres, adoptées en application du règlement CRC n° 2009-10 du 3 décembre 2009 qui traite de l'établissement et de la présentation des comptes annuels des syndicats professionnels.

Dans le cadre de nos vérifications nous nous sommes assurés :

- d'une part de la correcte application de ces dispositions ainsi que des informations fournies dans l'annexe à ce titre,

- d'autre part de la cohérence, par rapport aux éléments qui les justifient, des données chiffrées qui découlent de l'appel.

L'ensemble des appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

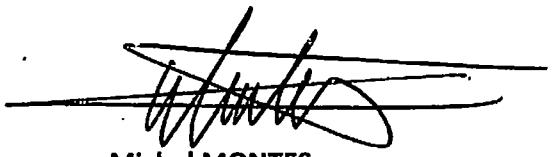
Cabinet Jacques HERNANDEZ

Syndicat des Vignerons des Costières de Nîmes
Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 octobre 2012

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres du Syndicat ou tenus à leur disposition sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à NIMES, le 2 avril 2013

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet Jacques HERNANDEZ S.A.R.L.



Michel MONTES